EVIOSYS PACKAGING SIEM
Société Anonyme avec Conseil d'administration
Au capital de 1 889 220 000 FCFA
Siège Social : Abidjan – Boulevard Valérie Giscard d'Estaing
01 BP 1242 Abidjan 01
RCCM n° CI-ABJ-1962-B-451

AVIS DE CONVOCATION

Aux termes de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale de la Société EVIOSYS PACKAGING SIEM, société anonyme avec conseil d'administration au capital de 1 889 220 000 FCFA dont le siège social est à Abidjan, Boulevard Valéry Giscard d'Estaing, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan, sous le numéro CI-ABJ-01-1962-B14-00451, paru dans le journal Fraternité Matin et à la BRVM, il a été mentionné que l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société se tiendrait le **lundi 31 mars 2025 à 10 heures** par visioconférence .

La journée du 31 mars 2025 étant fériée en Cote d'Ivoire, l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra par visioconférence le **1er avril 2025 à 10 heures** et délibérera sur l'ordre du jour suivant

1. Changement de dénomination sociale ;
2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts ;
3. Pouvoirs pour les formalités par-devant notaire ;
4. Pouvoirs pour les formalités de publicité.

Les actionnaires de la Société ont la possibilité de voter par correspondance.

Tout actionnaire désireux de participer à l'assemblée générale, doit en informer la société par courrier électronique à l'adresse électronique suivante siem@eviosys.com en indiquant leur nom et prénoms ainsi que leur SGI afin d'être identifiés et recevoir le lien et les identifiants de connexion. Les actionnaires ont jusqu'au 28 Mars 2025 pour s'inscrire.

Le droit de participer par visioconférence à l'Assemblée Générale est subordonné à l'enregistrement préalable des actions au nom de l'actionnaire ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte soit dans le registre de titres nominatifs tenu par la société, soit dans le registre de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité, au plus tard au 3ème jour ouvré précédant l'Assemblée à Minuit, conformément à l'article 831-1 de l'Acte Uniforme OHADA sur le droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les projets de résolutions à soumettre au vote des Actionnaires sont les suivants :

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier la dénomination de la société EVIOSYS PACKAGING SIEM en SONOCO METAL PACKAGING SIEM.

DEUXIÈME RESOLUTION

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 3 des statuts :

Article 3. Dénomination

La société prend la dénomination de : SONOCO METAL PACKAGING SIEM.

Le reste sans changement.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Mohamed DAO en sa qualité de Directeur général de la société ou à toute personne que ce dernier se substituerait, pour procéder à toute formalité relative au changement de dénomination sociale par-devant notaire et notamment, signer les statuts modifiés, de même que l'acte notarié de dépôt desdits statuts.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION